

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2021
sollicitant un crédit de CHF 1'160'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la
route de Renens, liés aux travaux du tram t1**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 13.10.2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 22-2021. s'est réunie à Castelmont, le 13 octobre 2021, de 18h30 à 19h25 dans la composition suivante :

Geneviève Nosedà Guignard, PSIG, confirmée Présidente
Fabien Deillon, UDC, rapporteur
Abedin Dema, PLR
Jessica Waeny Desponds, Ver
Nicole Genet, PSIG
Philippe Marolf, PLR
Luigi Sartorelli, LCVL

La Municipalité est représentée par Rebecca Joly et accompagnée de Diego Marin. Madame Joly nous rejoindra à 18h40 étant retenue dans une autre séance. Monsieur Marin commence la présentation du préavis.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur Marin rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :
Le chantier du t1 a démarré « sur les chapeaux de roue ». Prilly profite de l'ouverture du chantier pour installer son infrastructure souterraine.

Aucune adjudication n'est faite et ne sera faite avant l'acceptation du préavis.

Monsieur Marin nous fait une rétrospective du projet t1.

Un chemisage des canalisations permettra d'économiser et sera durable. (environ 80 ans)

Il a été décidé, en prévision du développement de Malley-Viaduc, d'amener les eaux au droit du Viaduc.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2021
sollicitant un crédit de CHF 1'160'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la
route de Renens, liés aux travaux du tram t1**

La technique du pousse-tube sera utilisée pour rejoindre Viaduc.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Dans les CHF 222'000.- tout est compris ?

Oui, tout est compris, chemisage, raccordement, études, etc

Les CHF 600'000.- semblent coûteux. Pourquoi ?

Pour passer dans la molasse sur laquelle repose les piliers du viaduc la technique du pousse-tube est idéale, ceci bien qu'elle soit plus chère

Creuser dans la molasse risquerait d'ébranler les piliers. Les connaissances actuelles du sous-sol plaident pour cette solution.

La précision du pousse-tube, la fragilité du voûtage du Galicien inquiètent un commissaire. Avez-vous confiance en cette technique. ?

Le chef de service, avec l'aide de réponses techniques, explique qu'il a entièrement confiance dans l'utilisation de cette méthode. Le chef de service rassure la commission. Le risque est assumé par l'entreprise spécialisée. Si ils plantent la tête de forage, c'est eux qui laissent CHF 500'000.- dans le trou !

La municipalité estime le risque faible.

Combien auraient coûtés de plus ces travaux s'ils n'étaient pas composés avec ceux du t1
A la louche environ CHF 1'800'000.-

L'ordre des travaux du PGEE va être réorganisé. Actuellement on essaie de coordonner les travaux routiers et d'assainissement dans la mesure du possible. Le principe d'opportunité va perdurer

Avons-nous des nouvelles de Lausanne ?

Le plan de Prilly est de faire un tube prilléran à travers Montoie pour amener ses eaux usées à la STEP.

Lausanne développe un projet pour une centrale de prétraitement. Et une rétention d'eau usée en cas de forte affluence d'eau de ruissellement.

Le volume d'eau livrée à la STEP n'influence pas sur les coûts. C'est la charge « polutive », dicit le chef de service, qui est déterminante.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Madame la Municipale et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2021
sollicitant un crédit de CHF 1'160'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la
route de Renens, liés aux travaux du tram t1**

3. Délibérations et amendements

L'utilisation du terme développement durable dans le préavis n'est pas pertinente selon un des commissaires. Une discussion sur le développement durable et sa définition se poursuit, s'écartant du préavis

On relève qu'il est important de protéger l'eau potable.

La durabilité, c'est du bon sens. Il y a plein de gens qui ne le savent pas. Il est donc important de le relever.

Bonne idée de profiter du chantier du t1 pour économiser. La commission souligne cette opportunité.

L'entreprise spécialisée couvre une grande partie du risque mais, il subsiste un risque géologique.

Des commissaires présentent leurs connaissances des différentes sortes de molasse.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h25.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 22-2021
sollicitant un crédit de CHF 1'160'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la
route de Renens, liés aux travaux du tram t1**

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 22-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'160'000.00 destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la route de Renens, liés aux travaux du tram t1 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 39'000.00 par année par le compte 3311000.4600 « Amortissement obligatoires » dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3309.000.4600
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le fonds « Droits d'égouts » compte 9280.000 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Geneviève Nosedà Guignard, Présidente

Fabien Deillon rapporteur